



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
PREFET DE REGION

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 20 janvier 2012

Service Prévention des Risques

Unité territoriale des Bouches du Rhône

Référence : MB/CN – UT-2012  
Affaire suivie par : Gilbert SANDON  
Gilbert.sandon@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 04 91 83 63 19  
Fax : 04 91 83 64 09

## Avis tacite de l'autorité environnementale

**OBJET** : Avis de l'autorité environnementale relatif à un projet d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.  
Demande en date du 1<sup>er</sup> août 2011 de la Société CASIER RECYCLING  
Centre de tri de métaux ferreux et non ferreux prévu sur le territoire de la commune de Saint Martin de Crau.

**REF.** : Transmissions Préfectorales du 23 août 2011.

### Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale

Cet avis n'ayant pu être établi dans le délais requis de 2 mois après le 17 octobre 2011, faute d'avoir pu obtenir l'avis du Préfet de département et de l'Agence Régionale de Santé sur le dossier déposé en objet, il est donc tacite et réputé favorable.

Le présent avis est adressé à Monsieur le Préfet du département des Bouches du Rhône en vue d'être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Pour le Préfet de Région et par délégation  
Pour le directeur de la DREAL PACA et par délégation  
Le chef de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône

  
Gilbert SANDON

Siège :  
DREAL PACA  
16, rue Antoine Zattara  
13332 MARSEILLE cedex 3